



V85
VITESSE LIMITE
RÉELLEMENT
PRATIQUÉE



TRAFIC
MOTORIZÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)



RÉSEAU CYCLABLE
SECONDAIRE (TRAFIC
INFÉRIEUR À 750
CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
PRINCIPAL (TRAFIC
COMPRIS ENTRE 500 ET
3000 CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
À HAUT NIVEAU DE
SERVICE (TRAFIC >2 000
CYCLISTES/JOUR)

< 2000

2000 À
4000

> 4000

< 1500

1500 À
6000

> 6000

< 1000

1000 À
4000

Trafic
mixte

Piste ou bande cyclable

Trafic mixte

Piste ou bande cyclable

Trafic
mixte

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

Vélorue ou trafic mixte

Bande
cyclable ou trafic mixte

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

Piste cyclable ou
voie verte

Vélorue ou piste
cyclable

Piste cyclable

Piste cyclable

30 KM/H
OU MOINS

50 KM/H

70/80
KM/H



V85
VITESSE LIMITE
RÉELLEMENT
PRATIQUÉE



TRAFIC
MOTORIZÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)



RÉSEAU CYCLABLE
SECONDAIRE (TRAFIC
INFÉRIEUR À 750
CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
PRINCIPAL (TRAFIC
COMPRIS ENTRE 500 ET
3000 CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
À HAUT NIVEAU DE
SERVICE (TRAFIC >2 000
CYCLISTES/JOUR)

< 2000

2000 À
4000

> 4000

< 1500

1500 À
6000

> 6000

< 1000

1000 À
4000

Trafic
mixte

Piste ou bande cyclable

Trafic mixte

Piste ou bande cyclable

Trafic
mixte

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

Vélorue ou trafic mixte

Bande
cyclable ou trafic mixte

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

Piste cyclable ou
voie verte

Vélorue ou piste
cyclable

Piste cyclable

Piste cyclable

30 KM/H
OU MOINS

50 KM/H

70/80
KM/H



V85
VITESSE LIMITE
RÉELLEMENT
PRATIQUÉE



TRAFIC
MOTORIZÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)



RÉSEAU CYCLABLE
SECONDAIRE (TRAFIC
INFÉRIEUR À 750
CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
PRINCIPAL (TRAFIC
COMPRIS ENTRE 500 ET
3000 CYCLISTES/JOUR)

RÉSEAU CYCLABLE
À HAUT NIVEAU DE
SERVICE (TRAFIC >2 000
CYCLISTES/JOUR)

30 KM/H
OU MOINS

< 2000

Trafic
mixte

Vélorue ou trafic mixte

Vélorue ou piste
cyclable

2000 À
4000

Bande
cyclable ou trafic mixte

> 4000

Piste ou bande cyclable

Piste cyclable

50 KM/H

< 1500

Trafic mixte

1500 À
6000

Piste ou bande cyclable

> 6000

70/80
KM/H

< 1000

Trafic
mixte

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

1000 À
4000

Piste cyclable/voie
verte/bande cyclable/
bande
dérasée de droite

Piste cyclable ou
voie verte

Piste cyclable